

**Développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers –
conventions de disponibilité**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE 2 AVRIL DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 mars 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°6), M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry, Mme FARGE Patricia, Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, Mme FARGE Patricia à M. LECANU Lucien, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Lucien Lecanu, Adjoint au Maire, expose que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-Maritime (S.D.I.S.) a transmis à la ville de DIEPPE un projet de convention de disponibilité concernant plusieurs agents de la collectivité qui ont souscrit auprès du S.D.I.S. un engagement de sapeur-pompier volontaire.

Ces personnels seront autorisés par la collectivité à s'absenter sur leur temps de travail pour exercer des vacances de sapeurs-pompiers volontaires.

Vu

- la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers,
- le décret n° 96-1004 du 22 novembre 1996 modifié relatif aux vacances horaires de sapeurs-pompiers volontaires,

Considérant l'avis formulé par la commission n°1 réunie le 25 mars 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Monsieur le Président du S.D.I.S. - Direction Départementale de Seine-Maritime – les conventions relatives à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, agents de la collectivité, sur leur temps de travail.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--